



DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination interministérielle
et de l'environnement

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITES DU CENTRE DE STOCKAGE DE COURLAOUX/LES REPOTS

Réunion du 19 décembre 2019 – 11h00
Salon Matet

La commission de suivi de site du centre de stockage de Courlaoux/Les Repôts s'est tenue à la préfecture du Jura, le jeudi 19 décembre 2019 à 11 heures, sous la présidence de Mme Hélène MOREAUX, Cheffe de bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement.

Étaient présents :

- M. Samuel DUGAST, SYDOM
- M. Hubert MARTIN, SYDOM
- M. Serge BERREZ, SYDOM
- M. Guy SAILLARD, SYDOM
- M. Didier CAPDEVILLET, SYDOM
- M. Pierre CHRISMENT, UD DREAL
- M. Michel CHALUMEAU, Maire de Fontainebrux et représentant CCBHS
- M. Jean-Yves LANNEAU, Maire de Courlaoux
- M. Pierre GROSSET, ECLA
- M. Jacques LANCON, ville de Lons
- M. Michel PROST, représentant du Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Jura
- M. Delphine DURIN, JNE
- Mme Sylvie BARTHELOUIS, ARS-UTSE 39
- M. Bernard DALLOZ, ADECC

~~~~~

La présidente, Mme MOREAUX, ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

## **1 – Introduction**

## **2 – Présentation par le SYDOM, sur la base de supports transmis aux membres :**

- du rapport d'activité de 2018,
- des orientations pour les activités de 2019,
- des modifications réalisées sur les installations et les projets à venir.

En complément de cette présentation, l'exploitant note :

- une bonne maîtrise des émissions d'odeurs,
- la création d'un casier n°6 plus petit que le casier n°5, en lien avec la réduction des quantités de déchets entrants et la volonté de ne pas chercher à augmenter les quantités de déchets à enfouir.

### **Les échanges en séance ont porté sur les points suivants :**

**Il y a eu signalement d'envois de déchets sur une parcelle forestière voisine.**

Exploitant : nous réalisons un nettoyage tous les ans, mais après la période de chasse et avant le printemps.

**Peut-on espérer une longévité plus longue du site car se posera la question de la destination des déchets ultimes quand celui-ci sera plein ?**

Exploitant : l'autorisation actuelle a une échéance au 31/12/25, mais nous avons demandé une prolongation jusqu'en 2035.

D'autres filières comme les combustibles solides de récupération (CSR) devraient permettre de réduire les déchets entrants. L'incinération des refus de tri aussi.

**Il y a eu une problématique d'un départ de feu en lien avec une pile : s'il n'y avait pas de déchets avec un pouvoir calorifique inférieur (PCI) à côté de la pile, il n'y aurait pas de feu.**

Exploitant : oui, mais si on ne retrouvait pas de pile sur notre installation, ce serait encore mieux.

**Quelle est la raison de l'augmentation des refus de tri dans les déchets entrants ?**

Exploitant : plus il y a de tonnes de déchets à trier, plus il y a de refus. La qualité de ce qui rentre sur l'installation de tri joue aussi.

**Le tri des déchets recyclables dans l'Ain est-il moins optimum ?**

Exploitant : oui, dans certains secteurs dans l'Ain, comme cela peut aussi arriver sur certains secteurs du Jura, le taux de refus est important.

Le SYDOM rappelle qu'en 2014/2015, les services de l'État ont annoncé que les centres ayant une capacité de moins de 20 000 tonnes de tri ont vocation à fermer. D'où le choix d'utiliser nos capacités pour les déchets des secteurs géographiques voisins.

DREAL : des études avaient effectivement été menées, notamment par l'ADEME, sur l'amélioration du recyclage et des performances des centres de tri en France. Cela passe par la modernisation des équipements de tri automatique, nécessitant des investissements qui ne peuvent être amortis qu'à partir d'une certaine quantité de déchets à trier.

**La tarification incitative permettrait de baisser le tonnage de déchets à incinérer, donnant de la capacité pour gérer les refus de tri. Dans les ordures ménagères, il y a encore une part significative de déchets pouvant être recyclés. La loi va nous imposer cette tarification incitative, avec le développement aussi du compostage.**

Exploitant : ce n'est pas le SYDOM qui a la compétence sur les taxes et redevances de collecte. La loi Notre a conduit à modifier les règles vis-à-vis des communautés de communes d'ici 2022. Comme on part de bas dans les quantités de déchets à traiter dans le Jura, c'est plus complexe de mettre en place et rentabiliser la tarification incitative.

La marge à gagner est de l'ordre de 30 kg/habitant dans le secteur de Champagnole par exemple. On va donc partir sur la limitation de la taille des bacs sur ce secteur, sans investir au-delà dans ce contexte.

**Nos bois sont riches de déchets, plus on tapera sur les portefeuilles, plus il y aura de risques de retrouver des déchets dans nos bois.**

Exploitant : le retour d'expérience sur la tarification incitative montre que cela peut être le cas au début mais après cela stagne.

DREAL : une loi sur « l'économie circulaire » est en cours de discussion au Parlement, avec pour ambition de favoriser le recyclage et de lutter contre les dépôts sauvages de déchets.

**Le fonctionnement de la caméra de détection incendie est intéressant puisque le retour d'expérience montre que cela permet de détecter les départs de feu. Quelles sont les vérifications prévues sur cette caméra dans la durée ?**

Exploitant : elle est vérifiée tous les mois. Et en cas de défaut de fonctionnement, un appel est transmis par la machine.

**Est-ce qu'il y a des données de comparaison sur la performance des différents centres d'enfouissement ?**

Exploitant : il est difficile de comparer, les autres Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sont souvent bien plus grosses que le Centre de Stockage du Jura de Courlaoux. Le plan régional sur les déchets donne toutefois un objectif sur la quantité de déchets enfouis par habitant.

**L'originalité de ce centre est qu'il est de la compétence de la collectivité, avec davantage de transparence que sur des centres exploités différemment.**

DREAL : des contrôles ont été menés sur différentes ISDND en Bourgogne-Franche-Comté et ailleurs en France, concernant les conditions d'admission des déchets. Ces contrôles ont mis en évidence des pratiques illégales sur certaines installations, avec l'admission de déchets au-delà des quantités autorisées ou avec des origines non prévues.

Exploitant : dans le Jura, tout n'est pas idyllique, mais on a toujours eu une avance sur la gestion des déchets. Il y a beaucoup d'endroits en France où la gestion des déchets est plutôt mauvaise, même si certains endroits font mieux que nous.

Par exemple, concernant le tri des PET clair, l'objectif est de 90 % d'ici 2029. On est déjà à 89 % dans le Jura, d'où notre opposition à la consigne.

Il est clair que l'ISDND du Jura est l'une des plus petites de France.

**Où en est la filière sur les matelas ?**

Exploitant : le dépôt de matelas en déchetterie est gratuit, une filière de tri est en place. Certains matelas peuvent être recyclés. S'ils ne peuvent pas l'être, ils peuvent être reçus à l'ISDND, mais cela est assez marginal.

**Les matelas contiennent en général du PCI, ne pourraient-ils pas être incinérés ?**

Exploitant : la gestion de ces déchets est sous la maîtrise d'ouvrage de la filière Eco-mobilier. C'est elle qui gère les flux vers les différentes filières de traitement de déchets.

**3 - Présentation par le représentant de la DREAL, sur la base d'un support transmis aux membres :**

- du bilan de l'inspection DREAL 2018
- des orientations pour 2019

Pas de question des membres de la commission de suivi de sites.

5

L'exploitant indique sa satisfaction sur la réactivité des services de l'État concernant le projet de parc photovoltaïque.

**4 - Évolutions en cours ou projetées concernant l'aménagement du territoire autour du site :**

Pas de projet particulier.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Mme MOREAUX, lève la séance.

Pour le préfet et par délégation
La Directrice



Gaëlle ARBEY

